

# PROJET ASSOCIATIF

2025 – 2035



**du Bocage Virois  
et de la Suisse Normande**

# Sommaire

<b>Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>L'identité de l'Association.....</b>	<b>4</b>
<i>Notre histoire.....</i>	4
<i>Les valeurs associatives.....</i>	6
<i>Nos missions.....</i>	7
<i>Structuration de l'Association.....</i>	10
<i>Notre gouvernance.....</i>	11
<b>Les orientations.....</b>	<b>12</b>
<i>Une politique associative dynamique.....</i>	12
<i>Définition d'un plan de gestion du patrimoine et des équipements.....</i>	13
<i>Renforcement de la participation de la personne en situation de handicap dans son environnement.....</i>	14
<i>Intégration des enjeux du numérique.....</i>	16
<i>Amélioration continue de la qualité.....</i>	17
<b>Établissements et services de l'APAEI.....</b>	<b>18</b>

# Préambule

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le Projet Associatif 2025 – 2035 de l'APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande, démarche à laquelle ont participé un grand nombre de personnes, bénévoles et professionnels, impliqués dans la vie de l'Association.

Notre Projet Associatif donne le cap à suivre pour les prochaines années. C'est le document de référence pour les usagers, parents, amis, élus et professionnels.

Réactualisé, il a pour objet de définir nos orientations politiques en prenant appui sur l'histoire de l'Association, ses valeurs, ses engagements et son appartenance au mouvement parental.

Nous connaissons toujours un contexte social et médico-social en mutation constante. L'élaboration d'outils de veille, la mise en œuvre de nos orientations et leur évaluation régulière doivent constamment nous permettre de comprendre et de participer à la construction et à l'accompagnement de ces mutations afin d'apporter des réponses innovantes et adaptées aux usagers, familles, amis et aidants présents et à venir.



Notre projet a pour orientations :

- Une politique associative dynamique.
- La définition d'un plan de gestion du patrimoine et des équipements.
- Le renforcement de la participation de la personne en situation de handicap dans son environnement.
- L'intégration des enjeux du numérique.
- L'amélioration continue de la qualité.

L'actualité et la pérennité de ces orientations pour au moins les 10 années à venir, nous ont incité à définir un projet sur une décennie et non sur 5 ans avec le cas échéant, une révision à mi-parcours si estimée nécessaire.

Bonne lecture à tous

*Didier SALLIOT, Président et Luc REMONDIERE, Directeur Général*



# L'identité de l'Association

## Notre histoire

L'Association des Parents et Amis de l'Enfance Inadaptée (APAEI), plus connue sous le nom de Papillons Blancs est créée en 1966. Elle est née de la volonté de parents d'obtenir la reconnaissance des droits de leurs enfants en situation de handicap mental. Un Centre d'Aide par le Travail (CAT) et un Institut Médico-Éducatif (IME) voient le jour.

Elle est d'abord rattachée à l'ADAPEI (Association départementale) avec 4 autres APAEI du département. L'APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande devient autonome en 1990.

Elle devient l'Association de parents, des personnes handicapées mentales et de leurs amis du Bocage Virois et de la Suisse Normande en 2007. Ce mouvement parental n'a cessé depuis sa création de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap mental et de leurs familles, en développant des établissements et services et en promouvant leurs droits auprès des instances publiques.

L'APAEI est affiliée à l'UNAPEI (Union nationale des Associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) dont elle partage les valeurs et les missions. Elle participe également aux réflexions de l'Union régionale (UNAPEI Normandie).

Gestionnaire d'établissements, elle est adhérente à Nexem<sup>1</sup>, organisation professionnelle d'employeurs dans le secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif.

L'évolution de l'exercice du mandat d'administrateur, et la professionnalisation des établissements médico-sociaux rendent nécessaires un réel investissement et une maîtrise de l'environnement législatif et réglementaire du secteur. Si l'aspect militant est au cœur de notre action, l'appartenance à ces deux organisations est une ressource pour nous accompagner et pour renforcer nos compétences.

<sup>1</sup> Nexem est née de la fusion de deux syndicats d'employeurs : Fegapei et Syneas.



Près de  
**500**  
Personnes  
accompagnées



**1966**  
Année de  
création de  
l'APAEI



Dont près de  
**300**  
Travailleurs  
handicapés en  
ESAT

L'Association inscrit son action au sein du Bocage Virois et de la Suisse Normande. Elle recherche, depuis sa création, à développer un ancrage territorial lui permettant de participer à la vie économique et sociale de ces bassins de vie au bénéfice de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap

Plus de  
**130**  
Adhérents

APAEI



**17**  
Établissements  
et services  
*(plus de 600 places  
agrées)*

Plus de  
**220**  
Salariés



## Les valeurs associatives

Engagement humaniste, tolérance, solidarité, bienveillance, dignité et transparence sont les valeurs partagées par l'ensemble des élus, des parents et amis, des professionnels de l'APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande.

Ces valeurs se déclinent en principes d'intervention dans les projets d'établissements ou de services.

### ENGAGEMENT

Cœuvrer bénévolement pour la défense des droits de la personne en situation de handicap, pour un accompagnement de qualité au service de son inclusion sociale.

### DIGNITÉ

Garantir le respect de la personne en situation de handicap, de sa citoyenneté, de son intimité et de ses choix.

### TOLÉRANCE

Respecter la différence, la liberté de conscience, d'opinion et lutter contre les discriminations.

### BIENTRAITANCE

Être à l'écoute et garantir la prise en compte des besoins de la personne en situation de handicap, son bien-être et sa sécurité, dans un environnement adapté.

### SOLIDARITÉ

Promouvoir le soutien, l'entraide, la coopération, la convivialité au sein et à l'extérieur de l'Association.

### TRANSPARENCE

Créer un climat de confiance par une information précise sur notre fonctionnement, nos pratiques et nos projets.

## Nos missions

Être acteur dans le tissu local, santé, social, économique, culturel et politique.

### *Mission Légale*

L'Association assure une mission d'utilité sociale et d'intérêt général au sens de l'article L311-1 du Code de l'action sociale et des familles. Elle fonde son action en référence à plusieurs lois intégrées au Code de l'action sociale et des familles, particulièrement la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, la loi hôpital, patients, santé et territoire (HPST) du 21 juillet 2009, ainsi que sur la loi du 5 mars 2007 relative aux majeurs protégés.

Ces lois mettent en exergue plusieurs principes :

- › Le handicap n'est pas le fait d'une personne en particulier. Il est la conséquence de l'interaction entre la personne et son environnement.
- › Toute personne en situation de handicap a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.

L'APAEI accompagne les évolutions, les anticipe, répond avec réalisme aux sollicitations des autorités de contrôle et de tarification, notamment dans le cadre des schémas départementaux et régionaux et lors des appels à projets, dans le but d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes et la réponse aux besoins.





## *Mission morale*

L'Association favorise la dignité des personnes en situation de handicap par le respect des droits imprescriptibles de celles-ci à la vie, à l'éducation, à la formation, au travail, à l'emploi, au logement, aux loisirs, à la culture, à l'information, à la santé, à des ressources décentes et à se déplacer librement. Elle agit pour la promotion et l'accompagnement de l'autodétermination et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Elle apporte aux familles et aux aidants l'appui moral et matériel indispensable. Elle permet la promotion du développement de l'esprit d'entraide et de solidarité.

Elle fait la promotion auprès des autorités et pouvoirs publics et divers organismes locaux, pour la défense morale et matérielle, des intérêts généraux des personnes en situation de handicap et de leurs familles.



*Foyer de vie – Sortie vélo*





## Mission technique

Les établissements et services gérés par l'APAEI sont des outils de compensation. Ils ne sont pas des structures de seule protection de la personne, l'isolant ainsi de sa vie de citoyen. Promoteurs de l'accessibilité, les établissements et services sont appréhendés comme des plates-formes territoriales ouvertes, souples et évolutives, s'adaptant aux besoins, attentes et demandes des personnes. Ils bénéficient tous d'un arrêté d'autorisation délivré par le Président du Conseil Départemental ou/et par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'APAEI est organisée en pôles :

- › **Le pôle Enfance/Adolescence** a pour mission de développer un accompagnement médicosocial favorisant l'inclusion et l'autonomie dans les différents domaines de la vie et de la formation générale et professionnelle. Il inclut un Institut Médico-Éducatif, une Plateforme d'Intervention Précoce Spécialisée (PIPS), une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) et un Service d'Éducation Spéciale et de soins à Domicile (SESSAD).
- › **Le pôle Travail Protégé** propose aux personnes en situation de handicap des activités professionnelles et un soutien socio-éducatif pour favoriser leur épanouissement professionnel, personnel et social et permettre l'inclusion dans les entreprises locales. Il regroupe 3 Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT) et un Atelier d'Insertion et de Transition (AIT).
- › **Le pôle Habitat Adulte – Vie sociale** a pour mission de garantir l'apprentissage et le développement de l'autonomie, l'acquisition de connaissances et de compétences sociales et l'exercice de la citoyenneté par des accompagnements personnalisés (hygiène, sport, culture, loisirs) et un accompagnement médical lorsque celui-ci se révèle nécessaire. Il regroupe les foyers, l'Atelier d'Insertion et de Transition (AIT), le Service d'Accompagnement et de Suivi au Logement Autonome (SASLA) et le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) qui interviennent à domicile, ainsi que la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

Elle propose un parcours individualisé et garantit une cohérence d'ensemble des prestations délivrées, une équité de traitement et une transversalité dans les projets menés.

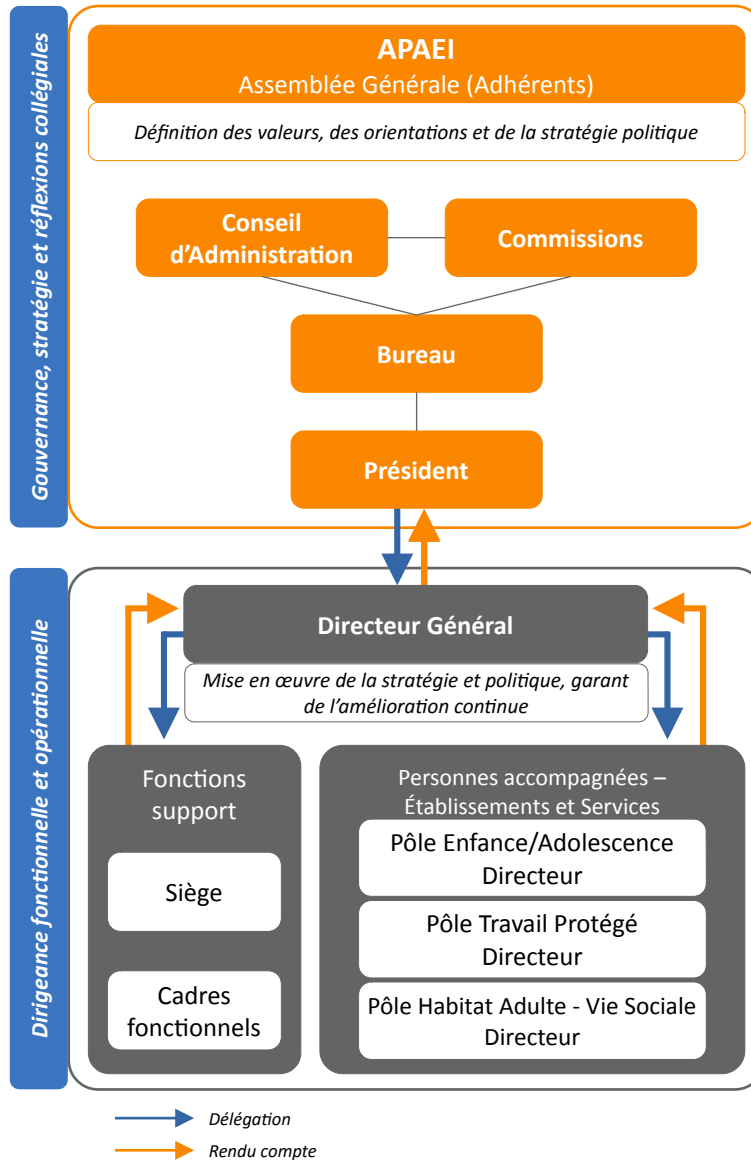
### Les objectifs de l'organisation par pôles

L'élargissement et la diversification de l'offre d'accompagnement au sein de chaque pôle.

L'amélioration de l'accompagnement des projets et des parcours de vie.

L'harmonisation des pratiques et la mutualisation des moyens.

## Structuration de l'Association



## Notre gouvernance

La gouvernance associative permet de piloter l'Association au service de son projet associatif, avec et pour toutes ses parties prenantes : bénévoles, usagers, professionnels, partenaires extérieurs et autorités publiques.

Elle se caractérise par les principes suivants :

- Un modèle familial et parental majoritairement représenté au Conseil d'administration.
- Une auto-représentation et une inclusion des personnes en situation de handicap dans ses processus de décision.
- Un engagement bénévole désintéressé, éclairé et bienveillant dans sa prise de décision et dans ses représentations dans les établissements et services et sur le territoire.

La gouvernance associative se doit d'équilibrer la fonction militante et la fonction gestionnaire. Elle conçoit la politique, la stratégie de l'Association et s'assure de la bonne organisation et la répartition des rôles et fonctions au sein de l'Association.

En considération des responsabilités essentielles qui sont les leurs, les membres du bureau et, au premier chef le Président, incarnent, dans le respect des prérogatives de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, la gouvernance de l'Association.

Les administrateurs participent à la définition de la politique associative et représentent l'Association à l'externe et à l'interne, assurent une communication à tous les échelons, afin d'établir une bonne compréhension des missions attendues, de préparer le changement, et de favoriser la sérénité dans l'exercice des missions des professionnels.



ESAT - Poste de soudeur

# Les orientations

## Une politique associative dynamique

La dynamique associative est un enjeu important pour assurer la pérennité du fonctionnement associatif, soutenir son attractivité et son rayonnement local.

→ **Le bénévolat** : recherche de nouveaux bénévoles, fidélisation, diversification des formes d'engagement, opérations de collectes et de communication (recueil de dons, opération brioche...).

Les orientations associatives s'inscrivent sur une période de 10 ans. Un bilan à mi-parcours sera réalisé et pourra conduire, le cas échéant, à une réactualisation du projet.



→ **L'action familiale** : information, échange et partage entre les familles (temps conviviaux, festifs, informatifs...); développement et diversification des offres de répit et de transition en direction des familles.

→ **La fonction de représentation de l'Association** : maintenir la participation aux différentes instances locales, régionales et nationales pour faire reconnaître et mieux prendre en compte la parole des personnes en situation de handicap et de leur famille.

## Définition d'un plan de gestion du patrimoine et des équipements

L'Association gère un vaste ensemble d'équipements et est confrontée à une double problématique pour un certain nombre d'entre eux (en particulier concernant le Siège, l'IME et les anciens locaux de la MAS), en termes de :

- Adaptation aux besoins des usagers et des professionnels.
- Besoin de mise à niveau (qualité, mise aux normes, en particulier environnementales).

Compte tenu du contexte d'évolution de l'offre d'accompagnement, il reste délicat de se projeter sur l'ensemble des besoins et adaptations à venir, mais il reste nécessaire malgré tout de maintenir à niveau les équipements. Il importera ainsi dans les années à venir d'engager une politique de gestion du patrimoine qui impliquera :

- D'établir un état des lieux du patrimoine existant en analysant les forces et les faiblesses : périmètre précis du patrimoine, état des bâtiments, bilans énergétiques, besoins, coûts de rénovation, d'entretien, de prise en compte des normes environnementales...
- D'adapter les locaux et les équipements aux publics accueillis pour un meilleur confort et une diminution de la pénibilité au travail : identification des priorités, établissement de plans de rénovation...



IME - Ludothèque



## Renforcement de la participation de la personne en situation de handicap dans son environnement

L'inclusion de la personne en situation de handicap désigne un mécanisme de transformation sociale qui considère de manière dynamique, à la fois la personne et son environnement. Il s'agit non seulement de viser l'accompagnement de la personne, l'aide au développement et au renforcement de ses capacités d'agir, en vue qu'elle puisse s'insérer socialement, mais également, et peut-être surtout, que la société dans son ensemble reconnaisse, prenne en compte et s'adapte aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Ce processus de transformation sociale s'inscrit dans un temps long, car il nécessite une révision des normes et des représentations (par exemple, en particulier au niveau de la scolarité, de l'emploi...). Il nécessite un travail pas-à-pas, répété et permettant de faire reconnaître le bénéfice sociétal de l'inclusion, pour tous :



ESAT - Fabrication de palettes

- Transformer l'offre d'accompagnement pour renforcer l'inclusion de la personne : logique de parcours, adaptation et modularité des accompagnements, développement de la fonction ressource en direction de l'environnement social.
- Poursuivre le travail d'inclusion notamment à travers le développement des coopérations avec les acteurs de droits commun : éducation nationale, collectivités et services publics, entreprises, associations, établissements de soins...
- Capitaliser, valoriser les expériences, faire reconnaître les différentes formes d'inclusion.



### **L'autodétermination**

*En corolaire de l'inclusion, il importe de garantir que les évolutions possibles des projets de vie des personnes du fait de l'ouverture vers de nouvelles possibilités et formes (d'habitat, de travail, de loisirs...) soient respectueuses de leurs souhaits, aspirations, besoins.*

*L'autodétermination est une notion complexe qui inclut aussi bien la capacité à identifier et exprimer des préférences, à analyser son environnement et ses capacités d'action, à tenir compte des conséquences de ses actions, à influencer sa vie dans une perspective globale, en étant conscient de ses forces et limites, désirs et besoins...*

*Cette liberté individuelle à décider par et pour soi-même paraît évidente, mais elle peut être fortement impactée, du fait de certaines altérations qui touchent directement des capacités décisionnelles (capacités à analyser son environnement, à établir simultanément plusieurs scénarios d'action possibles, à se projeter sur les conséquences de ses actes, à se souvenir des conséquences d'événements passés...).*

*Elle implique par conséquent, un véritable accompagnement adapté à la situation de chaque personne.*

*Le concept d'autodétermination doit être appréhendé avec vigilance, notamment afin qu'il ne se réduise pas à une injonction simple à « faire ce que l'on veut », ou à une vision binaire (être totalement autodéterminé ou ne pas l'être du tout). Ceci impliquera de :*

- Vérifier que le concept d'autodétermination est défini de manière homogène au niveau des établissements.*
- Questionner et revisiter si besoin les pratiques : règles collectives, modalités et formes de participation et d'expression des personnes, processus d'élaboration des projets personnalisés, pratiques d'accompagnement autour des capacités à décider pour soi...*



ESAT - Corderie

## Intégration des enjeux du numérique

Les outils numériques sont devenus omniprésents et façonnent nos interactions sociales, économiques et culturelles. Cependant, cette transformation numérique soulève également des défis majeurs, notamment en ce qui concerne l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il est impératif de promouvoir des politiques et des initiatives visant à garantir une intégration pertinente de ces outils au bénéfice de l'amélioration des accompagnements, de l'autonomie des personnes en situation de handicap :

- Intégrer les outils numériques dans le fonctionnement interne, le suivi des accompagnements, la communication à l'utilisateur et sa famille.
- Permettre l'accès aux usages numériques pour les personnes en situation de handicap.
- Prévenir les risques de mésusages, d'abus et d'exploitation de la vulnérabilité.
- Mettre en place une veille sur les avancées technologiques et leurs usages (en particulier dans le domaine de l'intelligence artificielle).
- Mise à niveau et adaptation constante de la sécurité informatique (système d'informations et données).

## Amélioration continue de la qualité

L'engagement dans l'amélioration continue de la qualité est un processus constant et le maintien de moyens permettant d'assurer la maintenance des systèmes en place demeure un enjeu dans les années à venir du fait de :

- la transformation de l'offre d'accompagnement ;
- l'adaptation constante des fonctionnements et des organisations aux évolutions des publics, des pratiques professionnelles, de la réglementation, des partenariats...



Foyer de vie – Sortie aux ânes

Pour les années à venir, les axes prioritaires de l'amélioration continue de la qualité concernent :

- La communication interne et la communication externe pour se faire connaître, élargir nos champs de compétences, nos partenariats.
- Le suivi de la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD).
- L'environnement et le développement durable par une politique d'achat en circuits courts, la dématérialisation des opérations, la réduction des déchets, des économies d'énergie...
- La politique GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) pour valoriser et motiver les personnels des établissements et services par la responsabilisation, la formation, la promotion, l'adaptation du poste...

# Établissements et services de l'APAEI



## APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande

17 rue des Noës Davy  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. 02 31 68 08 41  
[association@apaeibocage.fr](mailto:association@apaeibocage.fr)

## Pôle Travail Protégé

### 1 ESAT « Le Grand Pré »

Le Grand Pré - Roullours  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. 02 31 66 33 33  
[secretariat.grandpre@apaeibocage.fr](mailto:secretariat.grandpre@apaeibocage.fr)

### 2 ESAT « Le Bellaie »

4 impasse du Bellaie - Mesnil Clinchamps  
14380 NOUES DE SIENNE  
Tél. 02 31 66 00 76  
[contact.lebellaie@apaeibocage.fr](mailto:contact.lebellaie@apaeibocage.fr)

### 3 ESAT « Les Tilleuls » / AIT Les Tilleuls

2 Chemin des carrières – Condé sur Noireau  
14110 CONDÉ EN NORMANDIE  
Tél. 02 31 69 05 43  
[secretariat.tilleuls@apaeibocage.fr](mailto:secretariat.tilleuls@apaeibocage.fr)

## Pôle Enfance/Adolescence

### 4 IME du Bocage - EMAS

21 rue des Noës Davy – Vire  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. 02 31 68 10 69  
[secretaire.ime@apaeibocage.fr](mailto:secretaire.ime@apaeibocage.fr)

### 5 SESSAD du Bocage - PIPS

52 rue des Acres – Vire  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. 02 31 67 00 57  
[secretaire.sessad@apaeibocage.fr](mailto:secretaire.sessad@apaeibocage.fr)

## Pôle Habitat Adulte – Vie Sociale

### 6 FOYER de Vie Horizon

Rue St Vincent de Paul – Vire  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél 02 31 67 71 72  
[foyer.horizon@apaeibocage.fr](mailto:foyer.horizon@apaeibocage.fr)

### 7 SAVS de Vire

11 rue Chênedollé - Vire  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél 02 31 09 28 37  
[admin.savs@apaeibocage.fr](mailto:admin.savs@apaeibocage.fr)

### 8 FOYER d’Hébergement / AIT du Bourg Lopin

Route de Condé sur Noireau - Vire  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. 02 31 68 12 51  
[foyer.blopin@apaeibocage.fr](mailto:foyer.blopin@apaeibocage.fr)

### 9 SASLA du Bourg Lopin

11 rue Chênedollé - Vire  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. 02 50 60 01 19  
[foyer.blopin@apaeibocage.fr](mailto:foyer.blopin@apaeibocage.fr)

### 10 Foyer d’Hébergement Les Basses Landes

18 rue Ross on Wye – Condé sur Noireau  
14110 CONDÉ EN NORMANDIE  
Tél. 02 31 69 33 00  
[foyer.blandes@apaeibocage.fr](mailto:foyer.blandes@apaeibocage.fr)

### 11 SASLA Les Basses Landes

6 rue St Gilles – Condé sur Noireau  
14110 CONDE EN NORMANDIE  
Tél. 02 50 60 01 69  
[sasla.conde@apaeibocage.fr](mailto:sasla.conde@apaeibocage.fr)

### 12 MAS Les Hauts Vents

100 rue de Bruxelles - Vire  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. 02 31 68 11 69  
[secretaire.mas@apaeibocage.fr](mailto:secretaire.mas@apaeibocage.fr)



---

**du Bocage Virois  
et de la Suisse Normande**

**APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande**  
17 rue des Noës Davy – 14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. 02 31 68 08 41 – [association@apaeibocage.fr](mailto:association@apaeibocage.fr)